

LE CLD DE LA MRC DE BÉCANCOUR EST UN PARTENAIRE INCONTOURNABLE POUR RÉUSSIR EN AFFAIRES

Béancour, le 5 avril 2018 - Le conseil d'administration du CLD de la MRC de Béancour a tenu, le 28 mars dernier, son assemblée générale annuelle au Moulin Michel de Gentilly. La présidente, madame Lucie Allard, dresse un bilan positif pour les activités réalisées en 2017. Ce qui ressort du bilan d'activités est l'accompagnement fait auprès des entrepreneurs. Il a permis à 110 entreprises ou promoteurs d'être accompagnés ou ayant reçu un soutien financier pour assurer leur développement d'affaires. Les interventions en accompagnement auprès de la clientèle entrepreneuriale pourraient permettre des investissements de tout près de 100 millions de dollars, ainsi que la création ou le maintien de 541 emplois dans la région. C'est l'un des quelques-uns des constats probants que relève le rapport annuel du CLD de la MRC de Béancour.

« Depuis les trois dernières années, le CLD a développé une approche centrée sur les besoins de la clientèle entrepreneuriale et la complémentarité avec nos partenaires. C'est ce qui fait notre force et qui nous démarque dans le milieu du développement économique », fait remarquer monsieur Daniel Béliveau, directeur général du CLD et de la MRC de Béancour.

Notre équipe intervient dans cinq secteurs d'activités, soit l'agriculture, le commerce, le manufacturier, le service et le tourisme et dans les 12 municipalités du territoire. L'accompagnement offert est structuré, professionnel et personnalisé permettant d'obtenir des résultats concrets et mesurables. Nous mesurons le temps d'intervention de l'équipe principalement à 31 % pour l'élaboration des stratégies de communication, à 27 % pour la recherche de financement et 21 % pour la consultation ou la rédaction d'un plan d'affaires. Les principales interventions sont pour des entrepreneurs ou des promoteurs en démarrage ou en expansion.

« Il y a quelques années, nous avons semé une graine en prenant le virage « Entreprendre Béancour », aujourd'hui, nous commençons à observer une remarquable croissance et nous sommes devenus un acteur incontournable dans la réussite de nos promoteurs ou de nos entrepreneurs. De nombreux défis sont encore à venir, quoique stimulants, nécessitent une attention de tous les instants. Heureusement que nous avons une équipe de professionnels dévoués qui ont le souci de la réussite de nos entrepreneurs et de nos promoteurs », tient à souligner madame Lucie Allard, présidente du conseil d'administration du CLD.

La présidente du conseil d'administration du CLD, madame Lucie Allard, et le directeur général, monsieur Daniel Béliveau, s'unissent pour souligner le professionnalisme du personnel. C'est grâce à leur implication que le CLD a obtenu des résultats positifs.

Le rapport annuel est disponible sur le site Internet www.cldbéancour.qc.ca. Pour recevoir une copie papier du document, vous n'avez qu'à communiquer par courriel à information@cldbéancour.qc.ca.



CONSEIL D'ADMINISTRATION

« Avant de présenter les membres qui constitueront le conseil d'administration 2018-2019, je tiens à remercier chacune des personnes qui se sont impliquées au cours de cette année. Je tiens à souligner tout le travail qu'ils ont accompli, leur présence, leurs préoccupations pour favoriser le développement, leurs recommandations et leur assiduité ont été importantes pour assurer la réalisation de la mission du CLD », mentionne madame Lucie Allard, présidente du conseil d'administration du CLD.

Suite aux changements des statuts et règlements, le nouveau conseil d'administration est composé de neuf membres dont cinq personnes provenant des membres corporatifs, deux personnes issues des membres municipaux et deux personnes provenant des membres individuels. De plus, le nouveau conseil est composé d'un minimum d'une personne provenant de l'économie sociale ou coopérative issue des membres corporatifs, d'un maximum de deux personnes issues des élus municipaux, pas plus d'un délégué d'une même organisation ou d'une même municipalité et aucun siège pour les employés et les ex-employés de moins de cinq ans, ainsi que pour les membres partenaires.

La durée du mandat d'un administrateur est de deux (2) ans. Toutefois, cette année, il y a des membres qui sont élus ou réélus pour un mandat d'un an afin d'assurer une alternance dans le renouvellement des membres. Cette année, quatre sièges seront en élection pour une durée d'un an (deux membres corporatifs, un membre municipal et un membre individuel) et cinq membres pour deux ans (trois membres corporatifs, un membre municipal et un membre individuel).

Le conseil d'administration du CLD de la MRC de Bécancour pour la prochaine année est constitué de :

- **Lucie Allard**, représentant les membres corporatifs et économie sociale - CPE Chez-Moi Chez-Toi
- **Yvan Béliveau**, - représentant les membres individuels = Caisse Desjardins de Gentilly-Lévrard-Rivière du Chêne
- **Carmen Pratte**, représentant les membres municipaux – Conseillère municipale ville de Bécancour
- **Carolynne Gagné**, représentant les membres corporatifs - Go-Élan inc.
- **Philippe Gingras**, représentant les membres corporatifs - Bleuets & cie
- **Alain Jutras**, représentant les membres corporatifs – Engrais Ducharme inc.
- **Jacques Pepin**, représentant les membres corporatifs - Les Paniers P&P
- **Richard Perron**, représentant les membres individuels - CEPESA Chimie Bécancour
- **Guy St-Pierre**, représentant les membres municipaux – Maire de la municipalité de Manseau

Leur mandat sera d'assurer la continuité du virement qu'a pris le CLD pour favoriser le développement des entreprises du territoire.

- 30 -

Pour information :

Daniel Béliveau
Directeur général
CLD et MRC de Bécancour
819 298-3300, poste 226
d.beliveau@mrcbecancour.qc.ca

Source :

Isabel Rouette
Conseillère en communication
CLD et MRC de Bécancour
819 298-3300, poste 243
i.rouette@cldbécancour.qc.ca